

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 juin 2015

**Rapporteur :
Madame Isabelle LE BAL**

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015 (accusé de réception du 15/06/2015)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Tests d'aide au recrutement
Création d'un groupement de commandes**

Afin de permettre à la ville de Quimper, à Quimper Communauté, au C.C.A.S. de Quimper, au C.I.A.S du Steir et au SYMORESCO de lancer une consultation commune pour la réalisation de tests d'aide au recrutement devant permettre de vérifier la capacité des candidats à occuper des emplois d'encadrement ou d'expertise, et ainsi, pouvoir bénéficier de conditions financières plus avantageuses, il est proposé de créer un groupement de commandes.

Une convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la ville de Quimper comme coordonnateur.

Dans ce cadre, elle procédera à l'organisation des opérations de sélection d'un cocontractant et conformément à l'article 8-VII 1° du code des marchés publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- de constituer un groupement de commandes avec Quimper Communauté, le CCAS, le CIAS du Steir et le SYMORESCO pour les consultations relatives à la réalisation de tests d'aide au recrutement ;

2- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.

Le maire,
Ludovic JOLIVET